

Bornes. Or, un arrêté le nomme à la direction du cours complémentaire de Bons, en octobre 1883, où il n'enseignera qu'un an.

En 1884, on le trouve au Biot, où il initie ses élèves à l'agriculture et à l'horticulture, gagnant avec eux des prix dans les expositions. Il se maintient ici durant cinq ans, puis doit, dès la rentrée de novembre 1889, poursuivre sa carrière dans le Faucigny. Ce déplacement voulu par le sous-préfet de Thonon lui épargne la révocation pure et simple : "*Si Monsieur Chappaz devait simplement être déplacé, il y aurait un intérêt politique sérieux à ce que cette mesure l'envoya dans un autre arrondissement...*".

Ne venait-il pas de commettre sa plus grande faute : se porter candidat aux élections législatives du 22 septembre 1889, en face du député du Chablais André Folliet. Il se présentera encore dans l'arrondissement d'Annecy en 1892, puis aux sénatoriales en 1909.

En conséquence, le cours complémentaire du Biot tomba sous une décision de fermeture et, pour cette raison, son directeur se trouva chargé de l'école de garçons de Contamine-sur-Arve.

Dans cette commune, Jean Marie Chappaz organise des cours du soir pour adultes, fort utiles puisqu'en 1869, plus de 10 % des conscrits contaminois ne savent ni lire, ni écrire. Il dirige également la chorale. Un incident entre le premier magistrat et les choristes occasionne la démission du directeur et la dissolution de la société.

A Contamine, il a hélas, le chagrin de perdre sa fille, le 26 août 1895. Il écrit avoir eu la consolation que sa "*chère Léa a eu des funérailles splendides faites par la population et*

*la jeunesse de Contamine*". Engagé au 31ème de ligne pour trois ans en 1894, son fils périt durant son séjour à l'armée.

L'instituteur est en poste à Contamine, lorsqu'il pose sa candidature comme successeur du député d'Annecy Félix Brunier décédé dans un accident de chasse, en 1892.

Le 14 décembre 1894, l'Inspecteur Primaire note que "*Monsieur Chappaz est toujours le même maître intelligent, mais fantaisiste. Il semble cependant moins entiché de ses réformes plus ou moins utopiques*". L'air de Contamine ou plutôt l'âge avançant lui apporterait-il plus de pondération ?

Une note du préfet (août 1901) précise qu'il "*a été verbalement convenu entre Monsieur Angel Blanc, conseiller général de Bonneville et moi que l'on pourrait maintenir quelque temps encore Monsieur Chappaz à Contamine, sous réserve qu'il cesse les hostilités contre Monsieur le Maire, ce à quoi il s'est d'ailleurs engagé vis-à-vis de moi*".

La trêve ne fut pas de longue durée puisque, le 30 août 1902, il obtient sa mutation et celle de sa seconde épouse à Saint Gervais.

De son imagination fertile surgissent des idées que nous pourrions juger farfelues, quelquefois des mesures sociales ou philanthropiques, comme la fondation de sociétés de secours mutuels entre les instituteurs et les institutrices, une Société de guerre à l'ignorance, un Projet d'organisation de bibliothèques pédagogiques et populaires circulantes, un Projet complet de loi organique sur l'instruction primaire... Pour les orphelins de l'enseignement primaire, il réclame l'adjonction d'une école professionnelle. Il préconise l'organisation d'un "Asile-Hôtel" pour les instituteurs retraités, bilan prévisionnel à l'appui :

Recettes :

30 000 instituteurs à 30 Frs par an = 90 000 Frs.

200 instituteurs retraités admis à l'asile versant chacun 1 Fr. /jour = 73 000 Frs.

1/10 du revenu annuel des Sociétés de secours mutuels = 20 200 Frs.

Dépenses :

Pour 200 admis à l'asile à 700 Frs chacun = 140 000 Frs.

Restent pour les salaires, l'entretien du matériel et la constitution d'un fonds de réserve : 43 000 Fr

A l'Asile-Hôtel, les instituteurs retraités trouveraient logement, table, blanchissage, raccommodage, soins de médecine et pharmacie, jeux et distractions appropriés.

Les villes offriraient de vieux châteaux, collèges, fabriques dont elles ne tirent aucun profit.